



# Surveillance des maladies à caractère professionnel

## La Picardie dans le dispositif de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel

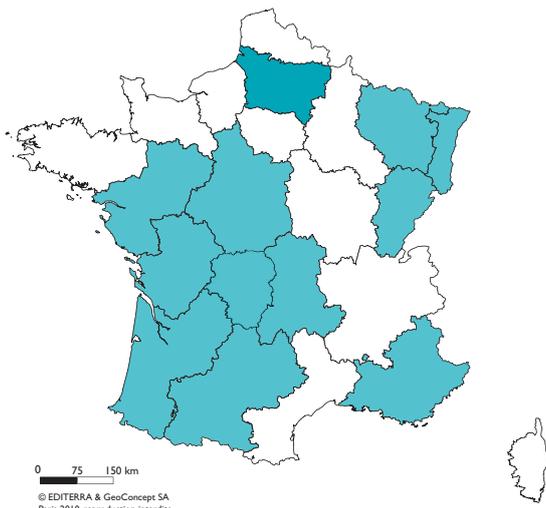
En France, tout salarié atteint d'une maladie provoquée par son activité professionnelle peut en obtenir réparation sans avoir à apporter la preuve de son origine. Cette présomption d'origine est établie dès lors que son affection répond aux conditions médicales, professionnelles et administratives mentionnées dans l'un des tableaux de maladie professionnelle (114 pour le régime général et 57 pour le régime agricole). Si l'affection ne répond pas à ces critères, le salarié peut alors solliciter l'avis du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles.

Le code de la sécurité sociale permet à tout médecin de déclarer à l'autorité administrative tout signe, symptôme, ou maladie dont il suspecte l'origine professionnelle ; le médecin effectue alors une déclaration en maladie à caractère professionnel (MCP).

Seules les maladies professionnelles reconnues et indemnisées sont prises en compte dans les statistiques de la Sécurité sociale. Les affections appartenant ou pas à un tableau de maladie professionnelle et une partie des maladies d'origine professionnelle échappent ainsi aux statistiques officielles. Les données disponibles ne reflètent donc pas la réalité des risques professionnels. Cela peut être le cas aussi bien pour des affections incluses dans les tableaux, mais non déclarées, que pour des pathologies émergentes. Une meilleure surveillance des risques professionnels nécessite donc de compléter les dispositifs en place.

L'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Inspection médicale du travail (IMT), service du ministère du travail, ont donc mis en place un dispositif de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel (MCP) en milieu de travail.

Régions participantes au dispositif MCP en 2011



Ce dispositif repose sur les déclarations systématiques de médecins du travail volontaires lors de périodes de quinze jours deux fois par an de toutes les MCP constatées. Ce programme, décliné en région, a débuté en 2003 en Pays de la Loire et, en 2010, douze régions y ont participé. En Picardie, le programme est mené avec l'observatoire régional de la santé et du social (OR2S) depuis 2009. La première quinzaine des MCP en 2009 avait alors mis en évidence la prévalence importante des troubles musculo-squelettiques et de la souffrance psychique parmi les salariés picards.

Les objectifs de ce dispositif sont :

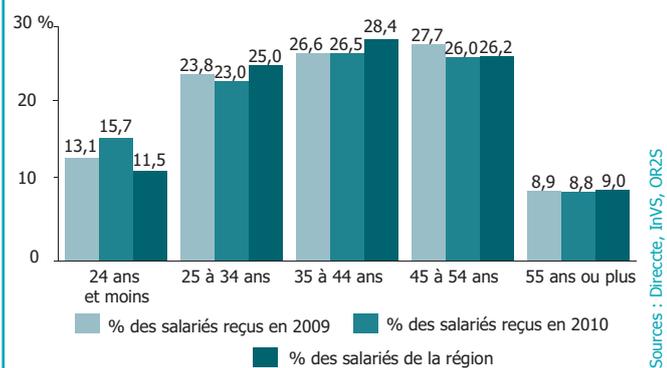
- d'évaluer la prévalence des MCP n'ayant fait l'objet d'aucune réparation en maladie professionnelle parmi les salariés picards, par sexe, âge, groupe socioprofessionnel et secteur d'activité ;
- de décrire les associations entre MCP et agents d'exposition professionnelle ;
- d'évaluer la proportion de MCP qui répondrait aux critères des tableaux de maladie professionnelle indemnisable et de déterminer les raisons de l'absence de réparation pour les salariés concernés.

Description des salariés reçus durant les quinzaines . . . 2  
 Prévalence des maladies à caractère professionnel . . . . . 3  
 Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel. . . . . 4  
 Les pathologies de l'appareil locomoteur . . . . . 5

La souffrance psychique . . . . . 6  
 Les autres pathologies signalées en maladies à caractère professionnel . . . . . 7  
 Les maladies professionnelles indemnisables. . . . . 7  
 Synthèse . . . . . 8

# Description des salariés reçus durant les quinzaines

Figure 1 : Répartition des salariés selon l'âge



Sources : Direccte, InVS, OR2S

Figure 2 : Répartition des salariés reçus en visite et des salariés de la région selon la catégorie sociale\*



Sources : Direccte, InVS, OR2S

\* Le groupe des agriculteurs, artisans et commerçants et des étudiants ne sont pas pris en compte en raison de faibles effectifs.

Tableau 1 : Distribution des salariés selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Quinzaine 2009		Quinzaines 2010	
	n	% des salariés reçus	n	% des salariés reçus
Activités financières et d'assurance	84	1,8	166	2,3
Activités immobilières	45	1	42	0,6
Activités scientifiques, techniques et de services	645	14,1	1 111	15,6
Administration publique	290	6,3	458	6,4
Agriculture, sylviculture et pêche	29	0,6	236	3,3
Autres activités de services	110	2,4	153	2,1
Commerce de gros et de détail	587	12,8	930	13
Construction	228	5	714	10
Enseignement	116	2,5	136	1,9
Hébergement et restauration	173	3,8	190	2,7
Industrie manufacturière, extractives et autres	1 230	26,9	1 720	24,1
Information et communication	15	0,3	66	0,9
Santé humaine et action sociale	627	13,7	733	10,3
Transports	398	8,7	479	6,7

Sources : Direccte, InVS, OR2S

## Une surreprésentation des hommes et des salariés les plus jeunes

Au cours des deux quinzaines menées en 2010 en Picardie, les 63 médecins du travail participants (cf. encadré p. 3) ont reçu 7 862 salariés en visite, 3 696 au cours de la première quinzaine et 4 166 au cours de la seconde<sup>1</sup>. Les salariés reçus au cours de ces deux quinzaines représentent 1,1 % des 709 047 salariés de la région. Pour rappel, lors de la quinzaine menée en avril 2009, 6 532 salariés avaient été reçus en visite, soit 1,0 % des salariés de la région.

Les salariés reçus en visite au cours des deux quinzaines sont majoritairement des hommes (61,1 %), soit une surreprésentation significative par rapport à la population salariée en Picardie (53,4 % d'hommes). En 2009, une surreprésentation masculine avec 59,5 % d'hommes était déjà constatée.

L'âge moyen des salariés reçus en visite est de 39,4 ans. En 2009, l'âge moyen des salariés était significativement plus élevé : 40,0 ans. La classe d'âge des 35 à 44 ans est la plus représentée parmi les salariés reçus en visite (26,5 %), celle des 55 ans ou plus la moins (8,8 %) (figure 1). La répartition selon l'âge des salariés reçus en visite diffère significativement de la population salariée régionale, avec une surreprésentation des moins de 25 ans.

<sup>1</sup> Ce ne sont pas nécessairement 7 862 salariés différents sachant que des salariés ont pu être vus au cours des deux quinzaines.

## Les ouvriers majoritaires parmi les consultants

Plus de la moitié des visites concerne des salariés appartenant à la catégorie sociale des ouvriers (53,3 % en 2010). La distribution des salariés reçus en visite au cours des quinzaines de 2009 et 2010 et celle des salariés de la région diffèrent de façon significative, avec une surreprésentation des ouvriers (figure 2).

Cette surreprésentation s'explique par la différence de périodicité des visites de médecine du travail selon l'emploi occupé. Les salariés du secteur des industries manufacturières ont été les plus fréquemment reçus en consultation au cours des deux quinzaines (24,1 %) (tableau 1). La distribution des salariés reçus selon le secteur d'activité diffère de façon significative entre 2009 et 2010.

## Glossaire

**Signalement** : un signalement en MCP a lieu lorsque le médecin du travail participant reçoit un salarié présentant un symptôme ou une maladie à caractère professionnel non indemnisé.

**Taux de signalement** : le taux de signalement est le pourcentage de salariés signalés en MCP par le médecin du travail par rapport au nombre de salariés vus en visite. Le taux de signalement permet d'estimer le taux de prévalence des MCP.

**Prévalence** : la prévalence d'une catégorie donnée de pathologie est le pourcentage de salariés présentant au moins une pathologie de cette catégorie sur le nombre de salariés reçus en visite. Ainsi, si un salarié présente 3 troubles musculo-squelettiques (TMS), 3 pathologies de la catégorie TMS seront comptabilisées, mais seulement 1 TMS sera pris en compte pour le calcul de la prévalence.

**Agent d'exposition professionnelle (AEP)** : un agent d'exposition est un agent susceptible d'après le médecin du travail d'être responsable d'une pathologie. Ces agents d'exposition sont classifiés en 4 catégories et 31 sous-catégories.

**Codage** : le codage des affections est réalisé à l'aide de la dixième classification internationale des maladies (Cim 10), et celui des agents d'exposition à l'aide d'un thesaurus défini par l'InVS et basé sur les nuisances prises en compte dans l'enquête Sumer (Surveillance médicale des expositions et des risques, enquête nationale 2003 du ministère du Travail - Dares - par les médecins du travail).

# Prévalence des maladies à caractère professionnel

## Une prévalence des MCP de 5,1 %

Les médecins du travail participants ont signalé 401 salariés atteints d'une MCP, soit une prévalence de 5,1 %. Durant la première quinzaine 2010, 204 salariés (5,5 %) ont été signalés, et 197 (4,7 %) l'ont été durant la deuxième quinzaine. Le taux de signalement en MCP était de 6,2 % en 2009 ; il est significativement inférieur en 2010. Chaque médecin a signalé en moyenne 6,4 MCP. Le nombre moyen de signalements des 13 médecins du travail de la MSA (6,1) est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des médecins.

## Les femmes plus concernées que les hommes

Les femmes sont plus concernées que les hommes avec un taux de signalement en MCP de 6,1 % (4,5 % chez les hommes). En 2009, des taux de signalement de 7,0 % chez les femmes et de 5,6 % chez les hommes avaient été constatés.

L'âge moyen des salariés ayant fait l'objet d'un signalement en MCP (45,3 ans) est supérieur à celui des autres salariés (39,1 ans). L'âge moyen des salariés signalés en MCP ne diffère pas significativement par rapport à 2009, la moyenne étant alors de 44,5 ans. Le taux de signalement augmente en fonction de l'âge, évoluant de 1,3 % pour les moins de 25 ans à 8,1 % chez les 55 ans et plus (figure 3).

À l'exception du groupe des agriculteurs, artisans et commerçants qui ne représente que sept salariés et des étudiants, la catégorie sociale des ouvriers est la plus concernée par les MCP avec un taux de signalement de 6,2 % (figure 4). Par ordre de fréquence, elle est suivie par celle des employés avec 4,9 % de taux de signalement. En 2009, les ouvriers étaient également les plus concernés par les MCP avec un taux de prévalence de 7,3 %, suivi par les employés (5,7 %).

Les secteurs des activités financières et d'assurance (7,2 %), des industries manufacturières et extractives (6,5 %), et de la construction (6,2 %), ont les taux de signalement en MCP les plus élevés (tableau 2). L'interprétation de ces différences doit tenir compte du faible effectif de ce premier secteur (166) comparé à l'effectif des industries manufacturières et extractives (1 720). En 2009, le secteur d'activité le plus concerné était celui de l'hébergement et de la restauration (9,8 %) devant celui de la construction (7,5 %).

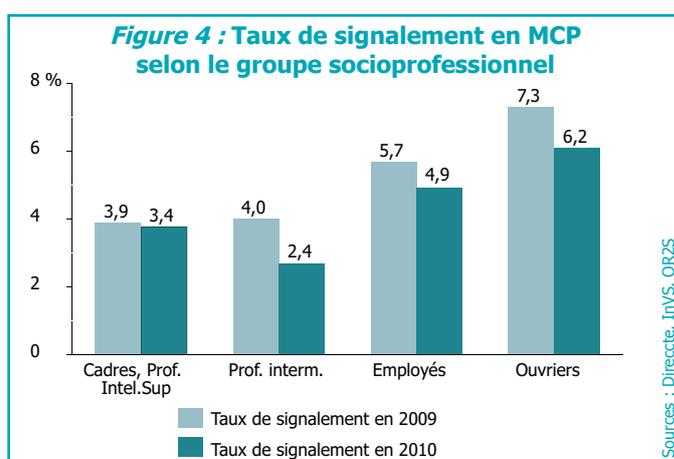
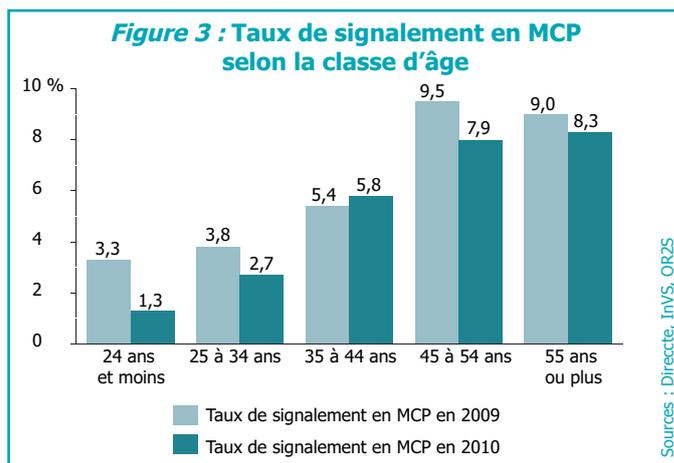
## Une faible prévalence des maladies à caractère professionnel au cours des visites périodiques

Les salariés consultent le médecin du travail dans ou en dehors du cadre des visites périodiques annuelles (avec une période maximale de deux ans entre deux visites). C'est au cours des visites d'embauche que le taux de signalement est le plus faible (0,8 %) et au cours des visites de pré-reprise (15,8 %) que ce taux est le plus élevé. En 2009, le taux de signalement au cours des visites de pré-reprise était de 13,7 % (tableau 3).

### Participation des médecins du travail :

Un total de 63 médecins du travail sur les 216 que compte la région ont participé en 2010 à au moins une quinzaine des MCP en Picardie, soit un taux de participation de 29,2 % à l'une des deux quinzaines de 2010. Ces médecins exercent dans l'Aisne pour 26 d'entre eux, dans l'Oise pour 24 et dans la Somme pour 13. Durant la première quinzaine, 47 médecins (21,8 %) y ont participé, et 52 médecins (24,1 %) l'ont fait lors de la deuxième quinzaine. Parmi eux, 36 médecins du travail ont participé aux deux quinzaines 2010. Ces taux de participation sont inférieurs à ceux observés au cours de la quinzaine 2009 au cours de laquelle 34,7 % des médecins du travail de la région avaient participé. Parmi les médecins participants, 4 exercent au sein d'un service autonome de santé au travail. Les médecins de la MSA participant à l'étude sont au nombre de 13.

En tenant compte des temps d'activité des médecins, chaque médecin au cours d'un équivalent temps plein a reçu en moyenne 141,3 salariés en visite durant l'une des deux quinzaines des MCP.



**Tableau 2 : Taux de signalement en maladies à caractère professionnel selon le secteur d'activité**

Secteur d'activité	2009		2010	
	Nombre de visites	Taux en % de signalement	Nombre de visites	Taux en % de signalement
Activités financières et d'assurance	dnp	dnp	12	7,2
Activités immobilières	dnp	dnp	dnp	dnp
Activités scientifiques, techniques et de services	27	4,2	39	3,5
Administration publique	20	6,9	16	3,5
Agriculture, sylviculture et pêche	dnp	dnp	9	3,8
Autres activités de services	6	5,5	6	3,9
Commerce de gros et de détail	36	6,1	44	4,7
Construction	17	7,5	44	6,2
Enseignement	dnp	dnp	dnp	dnp
Hébergement et restauration	17	9,8	9	4,7
Industrie manufacturière, extractives et autres	84	6,8	111	6,5
Information et communication	dnp	dnp	dnp	dnp
Santé humaine et action sociale	25	4	34	4,6
Transports	21	5,3	29	6,1

Sources : Direccte, InVS, OR2S

dnp : données non publiables (secret statistique)

**Tableau 3 : Taux de signalement en maladies à caractère professionnel selon le type de visite**

	Nombre de visites 2010	% des visites 2010	Nombre de signalements 2010	Taux de signalement 2010 (%)	Taux de signalement 2009 (%)
Embauche	2 063	26,3	17	0,8	2,9
Périodique	4 065	51,8	187	4,6	6,2
À la Demande	646	8,2	77	11,9	13,3
Pré-reprise	152	1,9	24	15,8	13,7
Reprise	927	11,8	96	10,4	7,0

Sources : Direccte, InVS, OR2S

# Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

**Tableau 4 : Prévalence par sexe et par catégorie de pathologie**

Pathologies	Femmes		Hommes		Total		Taux prévalence 2009
	Prévalence %		Prévalence %		Prévalence %		
Appareil locomoteur	131	4,3	157	3,3	288	3,7	4,1
TMS	121	4,0	141	2,9	262	3,3	3,9
Sans précision	7	0,2	11	0,2	18	0,2	0,1
Arthrose	dnp	dnp	6	0,1	9	0,1	0,1
Autres	dnp	dnp	dnp	dnp	6	0,1	dnp
Souffrance psychique	48	1,6	37	0,8	85	1,1	1,4
Irritation et/ou allergie	6	0,2	10	0,2	16	0,2	0,3
Autres	dnp	dnp	dnp	dnp	7	0,1	0,1
Traumatisme sonore	dnp	dnp	dnp	dnp	8	0,1	0,3

Sources : Direccte, InVS, OR2S

dnp : données non publiables

**Tableau 5 : Agents d'exposition professionnelle impliqués dans les maladies à caractère professionnel**

Agents	Nombre d'AEP signalés	Distribution en 2010
<b>Ambiances et contraintes physiques</b>	<b>520</b>	<b>78,1</b>
Contraintes posturales et articulaires	261	39,2
Manutention manuelle de charges ou de personnes	152	22,8
Travail avec machines et outils vibrants	30	4,5
Nuisances thermiques	26	3,9
Conduite	25	3,8
Contraintes visuelles et travail sur ordinateur	11	1,7
Nuisances sonores	8	1,2
Protection individuelle	5	0,8
Autres ambiances ou contraintes physiques	2	0,3
<b>Organisation fonctionnelle de l'activité (management)</b>	<b>66</b>	<b>9,9</b>
Organisation fonctionnelle de l'activité (management)	24	3,6
Changements dans l'organisation et modalités particulières de management	13	2,0
Surcharge ou sous charge de travail ressentie	10	1,5
Faible latitude de décision dans l'organisation de son travail	6	0,9
Dysfonctionnement des prescriptions de la hiérarchie	9	1,4
Insuffisance de moyens	4	0,6
<b>Relations au travail et violence</b>	<b>33</b>	<b>5,0</b>
Violence interne (autres salariés de l'entreprise)	20	3,0
Qualité des relations au travail	10	1,5
Relations au travail et violence	2	0,3
Violence extérieure (personnes extérieures à l'établissement)	1	0,2
<b>Exigences inhérentes à l'activité</b>	<b>23</b>	<b>3,5</b>
Horaires de travail	16	2,4
Caractéristiques propres à l'activité	7	1,1
<b>Exposition aux agents chimiques</b>	<b>17</b>	<b>2,6</b>
Détergents	3	0,5
Fibres	3	0,5
Gaz et fumées	2	0,3
Métaux, Metalloïdes, dérivés	2	0,3
Matières plastiques / Résines / Caoutchouc naturel ou artificiel	2	0,3
Poussières	2	0,3
Bases	1	0,2
Composés organiques volatils	1	0,2
Tensioactifs	1	0,2
<b>Autres facteurs de majoration</b>	<b>5</b>	<b>0,8</b>
Liés à l'entreprise (contexte social, contexte économique)	4	0,6
Revendication de droits	1	0,2
<b>Ethique de l'entreprise</b>	<b>1</b>	<b>0,2</b>
<b>Ethique personnelle - conflit de valeur</b>	<b>1</b>	<b>0,2</b>
Manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité	1	0,2

Sources : Direccte, InVS, OR2S

## Les pathologies liées à des sollicitations de l'appareil locomoteur les plus fréquemment signalées

Les médecins du travail ont signalé 455 pathologies distinctes pour les 401 salariés signalés atteints d'une MCP. Parmi ceux-ci, 46 salariés présentent deux pathologies et 4 salariés en présentent trois. En 2009, 441 pathologies distinctes avaient été signalées.

Les pathologies les plus fréquemment signalées sont les pathologies de l'appareil locomoteur avec une prévalence de 3,7 % parmi l'ensemble des salariés reçus au cours des deux quinzaines (tableau 4). La souffrance psychique apparaît en deuxième position par ordre de fréquence avec un taux de prévalence de 1,1 % parmi les salariés. Aucune évolution significative entre 2009 et 2010 n'a été mise en évidence concernant les taux de prévalence des différentes pathologies.

## Contraintes posturales et articulaires, agents d'exposition professionnelle les plus cités parmi les « contraintes physiques de travail »

Les médecins du travail ont recensé 701 agents d'exposition impliqués dans les MCP signalées. Comme en 2009, la catégorie d'agents d'exposition de loin la plus fréquemment signalée est celle des « contraintes physiques de travail » (78,1 % des agents signalés, 71,9 % en 2009) (tableau 5). Les agents d'exposition professionnelle les plus cités dans cette catégorie sont les contraintes posturales et articulaires (39,2 % des agents signalés) devant la manutention manuelle de charges ou de personnes (22,8 %). La deuxième catégorie d'agents signalés par ordre de fréquence est la catégorie « Organisation fonctionnelle de l'activité ». Avec le changement du thésaurus relatif aux facteurs organisationnels et relationnels effectué en 2010, cette catégorie correspond désormais à cinq catégories : exigences inhérentes à l'activité, organisation fonctionnelle de l'activité, relation au travail et violence, éthique personnelle - conflit de valeur, et autres facteurs de majoration) qui représentent 19,4 % des agents signalés (13,6 % en 2009).

# Les pathologies de l'appareil locomoteur

## Les pathologies de l'appareil locomoteur, MCP les plus fréquentes

Les pathologies liées aux sollicitations de l'appareil locomoteur sont les plus fréquemment signalées en MCP par les médecins du travail (3,7 % des salariés reçus en visite). Parmi ces pathologies, sont décrits notamment des troubles musculo-squelettiques (TMS), et des arthroses. Durant les quinze semaines 2010, les médecins ont signalé 288 pathologies de cette catégorie, dont 262 TMS.

Les localisations les plus fréquentes de ces pathologies sont le rachis (35,1 %), et notamment le rachis lombaire (28,5 %), les épaules (22,7 %) et les syndromes canaux (15,8 %).

Le taux de prévalence des pathologies de l'appareil locomoteur durant les quinze semaines est de 3,7 % (4,1 % en 2009). Le nombre et la prévalence des seuls TMS sont respectivement de 262 et de 3,3 % (3,9 % en 2009). Il n'y a pas de différence significative entre les taux de 2009 et de 2010.

## Les femmes plus concernées

Les femmes sont plus concernées que les hommes par les pathologies de l'appareil locomoteur avec un taux de prévalence de 4,3 % (3,3 % chez les hommes). Concernant les seuls TMS, le taux de prévalence est de 4,0 % chez les femmes et de 2,9 % chez les hommes. L'âge moyen des salariés concernés par les sollicitations de l'appareil locomoteur ne diffère pas significativement de celui des autres salariés. Le taux de prévalence de ces pathologies croît avec l'âge avec un maximum pour la classe d'âge des 45 à 54 ans (taux de prévalence de 6,0 % pour les pathologies liées aux sollicitations de l'appareil locomoteur, 5,4 % pour les seuls TMS) (figure 5).

## Les ouvriers plus touchés

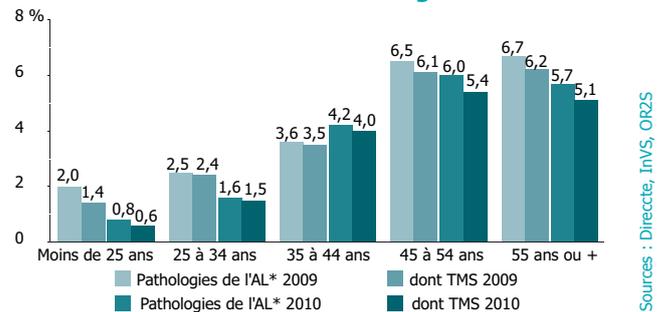
Le taux de prévalence de ces pathologies est le plus élevé parmi la catégorie sociale des ouvriers avec un taux de prévalence des pathologies liées aux sollicitations de l'appareil locomoteur de 5,0 % et de 4,5 % pour les seuls TMS. En 2009, les taux de prévalence étaient respectivement 5,6 % et 3,6 % (figure 6).

Les secteurs d'activité de la « construction » et des « industries manufacturières et extractives » sont les plus touchés par les pathologies liées aux sollicitations de l'appareil locomoteur avec des taux de prévalence de respectivement 5,3 % et 5,2 %. Les taux de prévalence des seuls TMS dans ces deux secteurs sont respectivement de 4,5 % et 4,4 %. En 2009, les taux de prévalence étaient respectivement 6,1 % et 5,2 % (tableau 6).

## Agents d'expositions responsables des pathologies de l'appareil locomoteur : contraintes physiques de travail

La catégorie d'agents d'exposition la plus fréquemment impliquée dans les sollicitations de l'appareil locomoteur et dans les TMS est la catégorie des « Contraintes physiques de travail ». Ainsi, 153,4 agents de cette catégorie sont impliqués pour 100 pathologies liées à ces sollicitations, et 154,5 agents sont impliqués pour 100 TMS. Au sein de ces catégories, les agents les plus impliqués dans ces pathologies sont les contraintes posturales et articulaires (77,1 agents pour 100 sollicitations de l'appareil locomoteur et 75,6 pour 100 TMS), ainsi que la manutention de charges ou de personnes (47,2 agents pour 100 sollicitations de l'appareil locomoteur et 49,2 pour 100 TMS) (tableau 7).

Figure 5 : Prévalence des pathologies de l'appareil locomoteur et notamment des TMS selon l'âge



\* Appareil locomoteur

Figure 6 : Prévalence des pathologies de l'appareil locomoteur et notamment des TMS selon le groupe socioprofessionnel\*



\* Les cadres, professions intellectuelles supérieures et agriculteurs artisans commerçants n'apparaissent pas, les données n'étant pas publiables.

Tableau 6 : Prévalence des pathologies de l'appareil locomoteur et notamment des TMS selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Quinzaine 2009		Quinzaine 2010	
	Sollicitations de l'AL* n	dont TMS %	Sollicitations de l'AL* n	dont TMS %
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	64	5,2	59	4,8
Construction	14	6,1	13	5,7
Commerce de gros et de détail	24	4,1	23	3,9
Santé humaine et action sociale	16	2,6	14	2,2
Activités scientifiques, techniques et de services	20	3,1	20	3,1
Transports	15	3,8	14	3,5
Administration publique	11	3,8	11	3,8
Hébergement et restauration	9	5,2	9	5,2
Agriculture, sylviculture et pêche	dnp	dnp	dnp	dnp
Activités financières et d'assurance	dnp	dnp	dnp	dnp
Autres activités de services	dnp	dnp	dnp	dnp

Sources : Direccte, InVS, OR2S

\* Appareil locomoteur - dnp : données non publiables

Tableau 7 : Implication des agents d'exposition dans les pathologies de l'appareil locomoteur

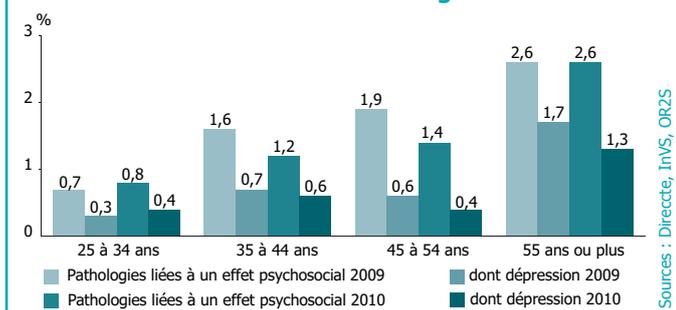
Agents	Nombre d'agents impliqués pour 100 pathologies de type Sollicitations de l'AL*	
	Sollicitations de l'AL*	dont TMS
<b>Ambiances et contraintes physiques</b>	<b>153,4</b>	<b>154,5</b>
Contraintes posturales et articulaires	77,1	75,6
Manutention manuelle de charges ou de personnes	47,2	49,2
Travail avec machines et outils vibrants	9,4	10,7
Conduite	8,3	7,3
Nuisances thermiques	5,2	5,3
Contraintes visuelles et travail sur ordinateur	3,5	3,8
Autres ambiances ou contraintes physiques	1,7	1,5
Caractéristiques propres à l'activité	1,0	1,1
<b>Organisation fonctionnelle de l'activité (management)</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>
Organisation fonctionnelle de l'activité (management)	0,3	0,4
Surcharge ou sous-charge de travail ressentie	0,3	0,4
<b>Éthique de l'entreprise</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>
<b>Éthique personnelle - conflit de valeur</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Exigences inhérentes à l'activité - Horaires de travail</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>

Sources : Direccte, InVS, OR2S

\* Appareil locomoteur

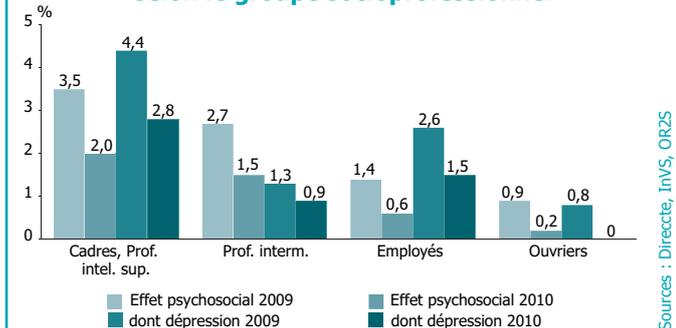
# La souffrance psychique

**Figure 7 : Prévalence de la souffrance psychique selon la classe d'âge**



Sources : Direccte, InVS, OR2S

**Figure 8 : Prévalence de la souffrance psychique selon le groupe socioprofessionnel**



Sources : Direccte, InVS, OR2S

**Tableau 8 : Taux de prévalence de la souffrance psychique par secteur d'activité**

Secteur d'activité	Effet Psychosocial 2009		Effet Psychosocial 2010	
	n	%	n	%
Activités financières et d'assurance	dnp	dnp	11	6,6
Administration publique	9	3,1	5	1,1
Transports	5	1,3	5	1,0
Activités, scientifiques et techniques et services	dnp	dnp	10	0,9
Commerce de gros et de détail	8	1,4	8	0,9
Industries manufacturière, extractives et autres	10	0,8	12	0,7
Santé humaine et action sociale	7	1,1	6	0,8
Activités immobilières	dnp	dnp	dnp	dnp
Enseignement	dnp	dnp	dnp	dnp
Autres activités de services	dnp	dnp	dnp	dnp
Hébergement et restauration	dnp	dnp	dnp	dnp
Information et communication	dnp	dnp	dnp	dnp
Agriculture, sylviculture et pêche	dnp	dnp	dnp	dnp
Construction	dnp	dnp	dnp	dnp

Sources : Direccte, InVS, OR2S

dnp : données non publiables

**Tableau 9 : Implication des agents d'exposition dans les MCP liées à une souffrance psychique, dans la dépression et dans l'anxiété**

Agents	Souffrance psychique	Dépression	Anxiété
<b>Organisation fonctionnelle de l'activité (management)</b>	<b>65,9</b>	<b>61,5</b>	<b>92,4</b>
Organisation fonctionnelle de l'activité (management)	24,7	20,5	46,2
Changements dans l'organisation du management	14,1	20,5	15,4
Surcharge ou sous-charge de travail ressentie	8,2	10,3	0
Faible latitude décisionnelle dans l'organisation de son travail	7,1	5,1	7,7
Dysfonctionnement des prescriptions de la hiérarchie	7,1	5,1	7,7
Insuffisance de moyens	4,7	0	15,4
<b>Relations au travail et violence</b>	<b>34,2</b>	<b>38,5</b>	<b>23,1</b>
Violences internes	20,0	20,5	7,7
Qualité des relations au travail	10,6	15,4	15,4
Relations au travail et violence	2,4	2,6	0
Violences extérieures	1,2	0	0
<b>Exigences inhérentes à l'activité</b>	<b>22,3</b>	<b>15,4</b>	<b>15,4</b>
Horaires de travail	17,6	7,7	15,4
Caractéristiques propres à l'activité	4,7	7,7	0
<b>Autres facteurs de majoration</b>	<b>4,7</b>	<b>5,2</b>	<b>7,7</b>
Liés à l'entreprise (contexte social - contexte économique)	3,5	2,6	7,7
Revendication de droits	1,2	2,6	0
<b>Ambiances et contraintes physiques</b>	<b>2,4</b>	<b>0</b>	<b>7,7</b>
Contraintes posturales et artérielles	2,4	0	7,7
<b>Éthique de l'entreprise</b>	<b>1,2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Sources : Direccte, InVS, OR2S

## Les dépressions, l'anxiété et les troubles du sommeil, les troubles les plus fréquents de la souffrance psychique

Les médecins du travail ont signalé 92 cas de souffrance psychique, ce qui en fait la deuxième catégorie par fréquence de signalement. Le taux de prévalence de ces pathologies parmi la population des salariés reçus en visite est de 1,1 %. En 2009, ces pathologies concernaient 1,4 % des salariés reçus en visite, ce taux ne diffère pas de façon significative en 2010.

Ils sont 85 salariés à présenter au moins une pathologie de cette catégorie, 48 femmes et 37 hommes. Avec un taux de prévalence de 1,6 %, les femmes présentent une valeur au-dessus des hommes (0,8 %). Cette différence n'est toutefois pas significative. En 2009, ces pathologies concernaient 1,8 % des femmes et 1,1 % des hommes.

Les pathologies les plus fréquemment signalées sont les dépressions (39 salariés, 0,5 % des salariés reçus en visite, 0,8 % des femmes, 0,3 % des hommes), l'anxiété (13 salariés, 0,2 % des salariés, 0,2 % des femmes, 0,1 % des hommes) et les troubles du sommeil (13 salariés, 0,2 % des salariés).

L'âge moyen des salariés concernés par cette catégorie de pathologie est de 44,8 ans, ce qui est comparable à l'âge moyen observé au cours de la quinzaine 2009 (45,2 ans). Le taux de prévalence des pathologies de cette catégorie est croissant avec l'âge évoluant de 0,7 % pour les 25 à 34 ans jusque 2,6 % pour les 55 ans et plus.

## Dépansions, anxiété et troubles du sommeil : les cadres et professions intellectuelles supérieures les plus concernés

Les taux de prévalence de ces pathologies sont plus élevés parmi la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (3,0 %) et des employés (1,6 %). Le secteur des activités financières et d'assurance est le plus touché par ces pathologies avec un taux de prévalence de 6,6 %. En 2009, le secteur d'activité de l'administration publique était le plus touché avec un taux de prévalence de 3,1 %.

## L'organisation fonctionnelle de l'activité : agent le plus fréquemment en cause dans la souffrance psychique

Les agents d'exposition en relation avec les pathologies liées à un effet psychosocial appartiennent le plus fréquemment à la catégorie « Organisation fonctionnelle de l'activité (mode de management) ». Ainsi, 65,9 agents de cette catégorie sont impliqués pour 100 cas de souffrance psychique. Les agents des catégories « Relations au travail et violence » et « Exigences inhérentes à l'activité » apparaissent en deuxième position par ordre de fréquence pour leurs implications avec la souffrance psychique. Ces agents sont chacun impliqués respectivement à hauteur de 34,2 et 22,3 agents pour 100 pathologies de cette catégorie.

# Les autres pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

## Les pathologies de type irritation et/ou allergie

Cette catégorie de pathologies regroupe notamment les dermatites de contact, les dermatites allergiques, les asthmes et rhinites chroniques. Ces pathologies concernent 16 salariés reçus en visite au cours des deux quinzaines, soit un taux de prévalence de 0,2 % parmi l'ensemble des salariés reçus en visite. Le taux de prévalence de cette catégorie de pathologies est identique quel que soit le sexe. L'âge moyen des salariés concernés par ces pathologies est de  $39,0 \pm 12,0$  ans. La catégorie sociale des ouvriers est la plus concernée par ces pathologies avec un taux de prévalence de 0,3 %. Les salariés du secteur industriel sont les plus affectés par ces pathologies avec une prévalence de 0,5 %.

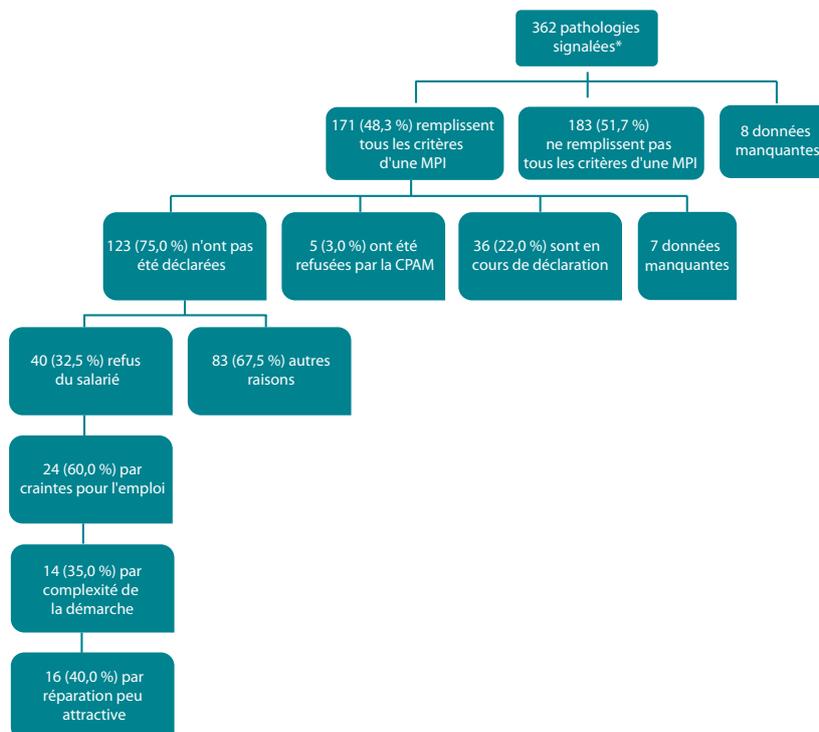
## Les autres catégories de pathologies

Durant les deux quinzaines, 16 autres pathologies ont été observées avec de faibles effectifs par catégories de pathologie (notamment 8 hypoacusies).

# Les maladies professionnelles indemnissables (MPI)

Selon les médecins du travail, 48,3 % des pathologies signalées (hormis les pathologies liées à la souffrance psychique) remplissent tous les critères d'un tableau de maladie professionnelle indemnissable, et, parmi celles-ci, 75,0 % n'ont pas été déclarées. La majorité (90,2 %) de ces pathologies non déclarées concerne des sollicitations de l'appareil locomoteur, tout particulièrement des troubles musculo-squelettiques (87,0 %). Parmi les pathologies ne remplissant pas tous les critères d'une maladie professionnelle indemnissable, 90,2 % concernent des sollicitations de l'appareil locomoteur, et 74,3 % sont des troubles musculo-squelettiques.

Au cours de la deuxième quinzaine, les informations concernant les raisons de l'absence de déclaration des MCP remplissant tous les critères d'une MPI sont disponibles. Ainsi, durant la deuxième quinzaine, si 82 MCP signalées remplissent tous les critères d'une MPI, seules 24 d'entre elles ont été déclarées en MCP. Parmi les 58 MCP non déclarées, 14 ne l'ont pas été par insuffisance du bilan diagnostique, 18 par ignorance du salarié, 27 par refus du salarié, et 14 pour une raison autre.



Sources : Direccte, InVS, OR2S

\* A l'exception des 97 pathologies liées à un effet psychosocial

# Synthèse

En 2010, deux quinzaines des MCP ont été réalisées en Picardie. L'objectif principal de ces quinzaines est de décrire la prévalence des maladies à caractère professionnel n'ayant pas fait l'objet d'une réparation en maladie professionnelle. Ces deux quinzaines font suite à celle réalisée en 2009 en Picardie. Celle-ci avait mis en évidence des prévalences élevées en troubles musculo-squelettiques et souffrance psychique à caractère professionnel.

Le taux de participation des médecins du travail (29,2 %) est inférieur à celui de l'année 2009 (34,7 %). Il est à noter que les médecins de la MSA participent constamment aux quinzaines MCP.

Les 7 862 salariés reçus en visite en 2010 représentent 1,1 % des salariés de la région. La population des salariés reçus diffère de celle de l'ensemble des salariés de la région. Les salariés masculins, jeunes, et appartenant au groupe socioprofessionnel des ouvriers sont surreprésentés. Les salariés des secteurs industriels sont les plus nombreux à être reçus en visite.

La prévalence des MCP parmi les salariés reçus est de 5,1 %. Le taux de signalement des MCP est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (respectivement 6,1 % et 4,5 %). L'écart du taux de signalement selon le genre est moins important en 2010 qu'en 2009. Les salariés signalés en MCP sont plus âgés que la moyenne des salariés. Une corrélation positive entre l'âge et le signalement en MCP est mise en évidence. Comme en 2009, le taux de signalement en MCP est le plus élevé en 2010 chez les ouvriers (6,2 %). Dans les secteurs des activités financières et d'assurance, et dans les secteurs industriels, les taux de MCP sont les plus élevés. Toutefois, il convient de prendre en compte avec prudence ce premier résultat étant donné le faible effectif dans ce secteur.

Tout comme en 2009, les pathologies les plus prévalentes sont les affections liées aux sollicitations de l'appareil locomoteur (3,7 %), et la souffrance psychique (1,1 %). Ces prévalences sont en diminution par rapport aux observations de 2009 (respectivement 4,7 % et 1,8 %).

Les agents d'exposition professionnelle (AEP) signalés sont au nombre de 701. Comme en 2009, la catégorie d'AEP la plus fréquemment signalée est celle des « ambiances et contraintes physiques de travail » (78,1 % des AEP signalés). Les AEP de la catégorie « organisation fonctionnelle de l'activité » apparaissent en deuxième position par ordre de fréquence (9,9 % des AEP signalés).

Parmi les affections liées aux sollicitations de l'appareil locomoteur, les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont les plus nombreux. Les affections liées aux sollicitations de l'appareil locomoteur sont plus fréquemment localisées au niveau du rachis (35,1 %) et des épaules (24,7 %). Ces affections concernent majoritairement les femmes, les personnes âgées de 45 ans ou plus, ainsi que ceux appartenant au groupe socioprofessionnel des ouvriers et aux secteurs industriels et de la construction. Plus de 150 AEP de type « ambiance et contrainte physique de travail » sont impliqués pour 100 pathologies liées aux sollicitations de l'appareil locomoteur. Les contraintes posturales et articulaires, la manutention de charges lourdes ou de personnes sont les plus fréquemment associées à cette catégorie de pathologie.

La souffrance psychique est constituée principalement par les dépressions, les états anxieux et les troubles du sommeil. Ces pathologies n'appartiennent à aucun tableau de maladie professionnelle indemnisable et sont rarement reconnues par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). Les salariés les plus concernés par ces pathologies sont les femmes, les 55 ans ou plus, ceux qui appartiennent au groupe des cadres et professions intellectuelles supérieures, et des employés, et qui travaillent dans le secteur des activités financières et d'assurance. Les agents d'exposition de type « Organisation fonctionnelle de l'activité (mode de management) » sont les plus associés à ces pathologies avec 65,9 agents impliqués pour 100 pathologies de ce type. Les AEP de type relations au travail et violence sont impliqués à hauteur de 34,2 agents pour 100 pathologies de ce type.

D'autres pathologies ont été observées dans une moindre mesure. C'est le cas des pathologies de type irritation et/ou allergie et des hypoacusies.

Selon les médecins du travail, 48,3 % des pathologies signalées (hors souffrance psychique) rempliraient tous les critères d'un tableau de MPI. Parmi celles-ci 75,0 % n'ont pas été déclarées. Les sollicitations de l'appareil locomoteur, notamment les TMS, sont prédominantes parmi ces pathologies.

Le dispositif de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel, initié en Picardie en 2009 et poursuivi en 2010, permet d'enrichir les connaissances régionales sur le champ des liens entre santé et travail. La poursuite de ce dispositif permettra d'approfondir encore ces données et de suivre dans le temps l'évolution des MCP

## Méthode

Le protocole est le même qu'en 2009, seuls certains codages ayant été modifiés. Ces modifications concernent notamment le codage des secteurs d'activité NAF, le codage des agents d'exposition professionnelle et celui de certaines catégories de pathologie. Les données de la quinzaine 2009 présentées sur cette plaquette ont été analysées avec les nouveaux codages lorsque cela était possible. Les médecins du travail participants ont recueilli les données de l'étude à l'aide de deux outils : un tableau de bord permettant le recueil des caractéristiques de tous les salariés reçus en visite durant chaque quinzaine et une fiche de signalement permettant de recueillir les MCP détectées. Cette dernière renseigne sur la nature de l'affection, et son lien avec des agents d'exposition professionnelle. Le recueil a été effectué durant deux quinzaines en avril et novembre 2010. Le tableau de bord et les fiches de signalement en MCP respectaient l'anonymat des salariés. Le codage des maladies a été réalisé à partir de la classification internationale des maladies version 10 (Cim 10). Les résultats concernant des effectifs de salariés inférieurs à 5 ne sont pas publiés afin de garantir l'anonymat.

Il a été rédigé par le D<sup>r</sup> Florent Verfaillie, Émilie Blangeois-Fauchille, D<sup>r</sup> Hervé Villet (OR2S), le D<sup>r</sup> Philippe Faillie, Christophe Level (Directrice) et le D<sup>r</sup> Madeleine Valenty (InVS).

Ce travail a pu être mené grâce aux financements de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie, de l'Institut de veille sanitaire et du conseil régional de Picardie.

Les remerciements sont à adresser à l'ensemble des services de santé au travail et aux médecins participant à ces quinzaines en Picardie ainsi qu'aux personnels les accompagnant. Sans eux, ce travail n'aurait pu être réalisé.

Directeurs de la publication : Joël Hermand, D<sup>r</sup> Joseph Casile, Dr Françoise Weber.

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie**  
40, rue de la Vallée - 80000 Amiens - Tél : 03 22 22 42 42

**Observatoire régional de la santé et du social de Picardie**

Faculté de médecine 3, rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1 - Tél : 03 22 82 77 24 - Fax : 03 22 82 77 41

E-mail : info@or2s.fr - Site internet : www.or2s.fr